

# ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE DU CAP AU BAC +5

BRETAGNE

# IFRIA

LA FORMATION DE  
LA FILIÈRE ALIMENTAIRE



## POUR TOI APPRENTI(E)... QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Tu veux devenir apprenti(e) dans la filière alimentaire ?  
Voici la nouvelle grille de rémunération pour les contrats d'apprentissage :

|           | 1 <sup>ère</sup> ANNÉE     | 2 <sup>ème</sup> ANNÉE   | 3 <sup>ème</sup> ANNÉE*   |
|-----------|----------------------------|--------------------------|---------------------------|
| 16/17 ANS | Taux 27%<br><b>410 €</b>   | Taux 39%<br><b>593 €</b> | Taux 55%<br><b>836 €</b>  |
| 18/20 ANS | Taux 43%<br><b>654 €</b>   | Taux 51%<br><b>775 €</b> | Taux 67%<br><b>1019 €</b> |
| 21/25 ANS | Taux 53%<br><b>806 €</b>   | Taux 61%<br><b>927 €</b> | Taux 78%<br><b>1186 €</b> |
| 26/29 ANS | Taux 100%<br><b>1521 €</b> |                          |                           |



Le tableau ci-dessus présente à titre indicatif, les salaires bruts mensuels sur la base du SMIC horaire au 01/01/2019 : 10,03 €.

Pour les plus de 21 ans, le salaire de l'apprenti doit être calculé en fonction du Salaire Minimum Conventionnel SMC applicable dans l'entreprise s'il est plus favorable que le SMIC. Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent.

\*3<sup>ème</sup> année pour le BAC Pro et les formations ingénieurs

### QUELLES AIDES...

- APL
- Action logement
- Prime d'activité sous conditions
- Aide au financement du permis de conduire B
- Aides possibles sur le transport, l'hébergement et la restauration par l'OPCO

TOUTES LES INFOS SUR [WWW.IFRIA.FR](http://WWW.IFRIA.FR)

